

«produits agricoles» Tous produits ou sous-produits naturels ou transformés provenant de l'agriculture, y compris ceux d'origine animale, mais à l'exclusion de ceux d'origine entièrement ou principalement halieutique ou forestière.

D'après cette définition, on pourrait très bien considérer le blé ou la farine comme un produit agricole, si je ne m'abuse. Par conséquent, la question suivante me vient immédiatement à l'esprit: pourquoi créer un organisme public pour faire un travail qu'effectue déjà la Commission canadienne du blé? Je trouve cela plutôt bizarre. Ou bien alors s'agit-il d'un instrument qui doit permettre au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) d'atteindre l'objectif qu'il poursuit depuis longtemps, c'est bien connu: retirer la surveillance de la Commission canadienne du blé à la personne qui est actuellement chargée de cette Commission au Parlement, c'est-à-dire au sénateur Argue, et la faire relever de la société Canagrex?

Sinon, je dois quand même me demander à quoi sert d'avoir un autre organisme d'exportation de produits agricoles. Nous avons déjà la Commission canadienne du blé dont on a chanté les mérites qui pourtant s'imposent d'eux-mêmes. Elle est digne d'éloges et je suis heureux qu'on la loue. Pourquoi alors multiplier les organismes quand la Commission du blé existe et fait du bon travail? C'est peut-être, comme je l'ai dit, que le ministre de l'Agriculture meurt d'envie de prendre sous son aile, par cette mesure, l'organisme qu'il rêve de contrôler depuis longtemps, la Commission canadienne du blé. C'est la première question liée à cette mesure qui, à mes yeux, mérite d'être signalée à ceux qui auront affaire à Canagrex. Le gouvernement étant majoritaire, il ne fait aucun doute que, tôt ou tard, le bill deviendra loi sous sa forme actuelle ou sous une forme modifiée.

Je remarque que le bill a été présenté le 8 décembre. C'est la date qu'on indique sur la page couverture. Ce bill a reçu la première lecture le 8 décembre 1981. Le 12 janvier 1982, le premier ministre (M. Trudeau) est allé dans l'amphithéâtre de l'immeuble de la presse annoncer une réorganisation complète du ministère des Affaires extérieures et de celui de l'Industrie et du Commerce. Il a créé au ministère des Affaires extérieures une direction placée sous l'égide d'un ministre d'État au Commerce international, lequel était dans un autre ministère auparavant et relevait, comme ministre d'État chargé du Commerce international, du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray).

Cela m'amène à me poser deux questions. Le 8 décembre, ce bill nous a été présenté. Le 12 janvier, il y a eu réorganisation du commerce international. Pourquoi le ministre chargé du Commerce international n'est-il pas chargé de Canagrex? Il s'agit pourtant de commerce international. Le «ex» de Canagrex représente, j'imagine, l'exportation. A moins qu'il ne s'agisse d'exploitation. Et si ce n'est d'exploitation, qu'est-ce d'autre encore? D'échange, d'après le préfixe anglais? Peut-être s'agit-il effectivement d'échange. On parle d'en revenir au troc.

Et il y a une autre question lancinante qui me revient à l'esprit. Avec les graves inquiétudes qu'éprouvent les Canadiens au sujet du budget, de l'inflation, du chômage et de tout le reste, pourquoi, si tôt après notre retour des vacances des fêtes, ne nous occupons-nous pas de cela au lieu de ceci? Est-ce que nous sommes en train de marquer le pas, pour permettre au gouvernement d'essayer de maîtriser les problèmes de

Société Canagrex—Loi

l'inflation, des taux d'intérêt élevés et autres, en attendant qu'il nous présente des projets de loi? Je suppose que lorsque ce sera fait, cette affaire sera transférée peut-être au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley). Ou peut-être à la Commission canadienne du blé, puisqu'il s'agit de vendre à l'étranger. Et résultat, nous aurons discuté ici pour rien. Je me demande s'il y a eu consultation. Il a dû fatalement y en avoir. Je me demande comment le ministre peut rester là assis à sourire, alors que quelqu'un d'autre risque de s'emparer de la vente des produits agricoles à l'étranger, c'est-à-dire le ministre d'État chargé du Commerce international. Je pense que ces deux points-là méritent d'être mis en évidence d'emblée.

Il y a eu une réorganisation extraordinaire au ministère des Affaires extérieures. Le ministre d'État chargé du Commerce international est passé ailleurs. On peut supposer qu'il va prendre en charge les attachés agricoles des missions canadiennes à l'étranger. D'accord, il n'y en a pas assez. Mais je puis assurer au ministre qu'il y a dans les services diplomatiques bon nombre de personnes qui, étant généralistes, sont en mesure de s'occuper de tout ce qu'on voudra en ce domaine.

● (1650)

Je m'y connais quelque peu puisque j'ai déjà servi d'agent, si vous voulez, pour la vente de bovins en Amérique centrale. Je devais aller à l'aéroport le dimanche matin pour veiller à ce que le bétail soit déchargé. Nous arrivions à l'amener à l'exposition de Liberia, dans le nord du Costa Rica. C'est là une tâche que tout bon agent du service extérieur est capable d'effectuer si on le lui demande. Il s'agissait d'une entreprise privée, si je me souviens bien, parrainée dans une certaine mesure par le gouvernement ontarien. Les bovins ontariens étaient envoyés en Amérique centrale à des fins de reproduction car c'étaient de belles bêtes. J'étais fier d'aller à l'exposition agricole, au Costa Rica, et d'y dire aux agriculteurs que ces animaux venaient du Canada.

Je ne crois pas que le présent gouvernement ait vraiment essayé d'utiliser les installations qui sont disponibles à l'étranger. J'espère que le nouveau ministre chargé du Commerce international le fera. Peut-être pourrions-nous recourir aux services des spécialistes du ministère de l'Agriculture. C'est là un des aspects de la grande refonte qui a eu lieu le 12 janvier dernier, lorsque tant de domaines ont été affiliés au ministère des Affaires extérieures.

Si cet organisme n'est pas incorporé à la Commission canadienne du blé ou absorbé par elle, je crois alors que le ministre devra nous expliquer, soit ici quand il mettra fin au débat, soit au comité, le rapport qui existe à son avis entre Canagrex et la réorganisation du ministère des Affaires extérieures. C'est une nécessité, je crois, car lorsque deux entités distinctes veulent atteindre le même but, un conflit éclate forcément. Nous n'avons pas besoin d'un conflit dans ce domaine, et j'espère que le ministre sera en mesure d'expliquer cet aspect du projet de loi. Canagrex travaillera-t-il indépendamment ou par l'intermédiaire des missions à l'étranger? Y a-t-il un élément de jalousie ou estime-t-on que le ministère des Affaires extérieures ou le service des délégations commerciales n'effectuent pas leur travail convenablement? Cela justifie une explication du ministre.